

Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

Le plan d'action en faveur des territoires ruraux

Le plan d'action en faveur des territoires ruraux, proposé par **Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire**, a été adopté le 11 mai dernier par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT), présidé par le Premier ministre.

Ce plan est largement inspiré des conclusions des **Assises des territoires ruraux**, c'est-à-dire de la consultation nationale et locale des habitants et acteurs du monde rural qui s'est déroulée d'octobre 2009 à janvier 2010. Il a été arrêté trois mois après le discours de clôture des Assises des territoires ruraux par le Président de la République à Morée, le 9 février dernier, qui avait fixé une feuille de route au Gouvernement.

Le **plan en faveur des territoires ruraux** comprend une quarantaine de mesures, pour d'un montant total d'environ 5 milliards d'euros, qui seront financées pour moitié par le redéploiement de crédits budgétaires de l'Etat et par l'intervention de grands opérateurs (OSEO, Anah...) et également pour moitié par l'emprunt national. Il apporte des réponses concrètes à **l'ensemble des habitants et des acteurs de l'espace rural**, familles et personnes âgées, mais aussi aux entreprises, agriculteurs, élus, associations.

Le plan repose sur une étroite corrélation entre les objectifs d'accessibilité, de développement économique, d'amélioration de la vie quotidienne et de gouvernance.

Assurer une meilleure accessibilité géographique et numérique aux territoires ruraux conditionne leur développement économique, ainsi que l'amélioration de la vie quotidienne de leurs habitants. Les mesures spécifiques permettant d'aider au montage de projets et de mieux prendre en compte leurs caractéristiques favoriseront une meilleure gouvernance de ces territoires par les acteurs locaux.

Pour les acteurs économiques des territoires ruraux

Favoriser la compétitivité des entreprises

- Le **déploiement du très haut débit** sur les territoires est engagé.

Le programme national très haut débit sera engagé dès la mi-2010. Un appel à projets expérimentaux sera lancé en associant collectivités et opérateurs

Le fonds d'aménagement numérique du territoire créé par la loi de 2009, relative à la lutte contre la fracture numérique, sera alimenté par le grand emprunt, via le fonds pour la société numérique, pour permettre le déploiement accéléré des réseaux en fibre optique hors des zones très denses.

D'ici à fin 2010, les préfets de région sont chargés de formaliser, avec l'ensemble des acteurs publics et des opérateurs, une « **stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique** ».

Développer l'emploi local en améliorant le financement des entreprises

- Les **zones de revitalisation rurale (ZRR)** seront maintenues. Les exonérations fiscales existant pour les créations d'entreprises seront étendues à partir de 2011 aux **transmissions** et **reprises** d'entreprises, enjeu majeur dans les territoires. Toutes ces dispositions concernent les entreprises de moins de 10 salariés pour une durée de 8 ans.

Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

- Les outils de développement économique proposés par **OSEO** (prêts participatifs) et par le **Fonds Stratégique d'Investissement-FSI-** (participations), seront rendus plus accessibles dans les territoires ruraux. **OSEO** consacrera 30 M€ par an, sur 3 ans, de prêts participatifs aux PME de la ruralité et élaborera d'ici à septembre 2010, une **charte d'accessibilité** de ses produits en milieu rural. Les **préfets de région** sont par ailleurs chargés de démultiplier l'information en direction des entreprises susceptibles d'être intéressées par une intervention du FSI dans les territoires ruraux.
- Le Gouvernement souhaite que la **Banque Postale** puisse pleinement participer aux financements des investissements des PME et TPE et lui a demandé de solliciter les agréments nécessaires.

Favoriser la commercialisation des produits de l'agriculture, de la forêt et de la chasse

- Les producteurs agricoles auront un accès plus direct et plus facile à la **commande publique** grâce à une modification du code des marchés publics. L'approvisionnement en produits locaux **des cantines scolaires et des lieux de restauration collective** sera encouragé dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement : le Sénat vient de voter cette mesure à l'unanimité le 20 mai en application du CIADT. Enfin, les nouveaux pôles d'excellence rurale permettront de valoriser les projets de commercialisation en circuits courts des produits ou ressources locales.
- En matière de **ressources forestières**, les scieries seront confortées grâce à la baisse du seuil de rachat de l'électricité produite à partir de biomasse à 1 MWe et de l'application de la procédure d'autorisation simplifiée ; l'utilisation de bois local sera développée par une actualisation des prescriptions pour les achats publics et l'élaboration de guides dans le domaine de la construction ; les projets de conditionnement et de stockage des produits dérivés du bois pour l'approvisionnement de chaufferies seront rendus éligibles au fonds chaleur de l'ADEME.
- Une chaîne de commercialisation des **produits de la chasse** sera mise en place par l'Etat et les acteurs de la filière **chasse**, en liaison avec la fédération nationale des chasseurs, en application de la nouvelle réglementation sanitaire de décembre 2009.

Pour les habitants des territoires ruraux

Améliorer l'accès à un socle de services essentiels à la population

- 250 **maisons de santé pluridisciplinaires** vont être financées entre 2010 et 2013 ; 400 contrats d'engagements de service public sont prévus pour inciter les jeunes professionnels de santé à s'installer dans les territoires ruraux ;
- Des **places de garde** supplémentaires pour les enfants seront créées grâce à la mobilisation des crédits majorés attribués par les caisses d'allocations familiales ; enfin, les **personnes âgées** pourront être aidées pour aménager leur logement dans le cadre du programme de lutte contre la précarité énergétique, financé par l'Emprunt national. Au total le nombre de logements rénovés en zone rurale passera de 20 000 en 2009 à 40 000 en 2011.
- Pour favoriser le maintien de **commerces de proximité**, qui est une nécessité et qui contribuent à la vitalité des territoires ruraux, l'intervention du FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) sera majorée en zone de revitalisation rurale.

Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

Par ailleurs, La Poste s'engage dès cette année, à renforcer son maillage en **distributeurs automatiques de billets** (DAB), qui sera amplifié dans le cadre du contrat de présence postale territoriale qui sera signé en fin d'année entre l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste.

- Le programme de couverture en **téléphonie mobile** sera complètement achevé en 2011. Les centres-bourgs des communes rurales dépourvus jusqu'à présent de tout service (**zones blanches**), seront couverts d'ici à la fin 2011 par les trois opérateurs. Pour les zones éloignées de ces centres, des solutions adaptées seront recherchées par les préfets avec les opérateurs. Enfin, une feuille de route établie avec les opérateurs devrait permettre de couvrir d'ici 2013, l'ensemble des **zones grises** avec au moins deux offres de services.
- Un **protocole d'accord** sera signé entre l'Etat et les opérateurs nationaux de service public en 2010 (EDF, ERDF, CNAF CNAM, MSA, SNCF, Pôle emploi...). Il permettra d'expérimenter dans toutes les régions, la délivrance de services en commun entre les opérateurs, l'Etat et les collectivités territoriales volontaires : prestations postales dans les offices de tourisme ; achats de billets SNCF TER dans les bureaux de poste, visio-guichets partagés entre opérateurs sociaux...
Un **contrat départemental d'accès aux services** déclinera ces engagements nationaux à l'échelon local. Il associera le représentant de l'Etat, les opérateurs et les collectivités territoriales volontaires et leurs établissements.

Favoriser les conditions de déplacement

- La **mobilité des personnes** vis-à-vis de l'accès aux activités et aux services et le maintien d'une desserte de qualité, pour les voyageurs et pour les marchandises, sont un enjeu essentiel pour ces territoires. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de mettre en place un cadre conventionnel pour permettre à la SNCF d'exploiter les lignes « Intercités » et « Téo » dans des conditions économiques favorables. Cette convention devra être signée en juin 2010. Parallèlement, une stratégie pérenne assurant le renouveau des **trains d'équilibre du territoire** devra être élaborée, et d'ici la fin de l'année, un dispositif adapté au **renouvellement du matériel roulant** de ces lignes devra être proposé.
- Le **schéma national des infrastructures de transport** en cours d'élaboration devra veiller à la desserte routière des territoires ruraux les plus enclavés.
- Enfin il apparaît indispensable d'améliorer les **conditions de mobilité** à l'intérieur des territoires ruraux : les **pôles d'excellence rurale** pourront financer des **projets globaux autour de la mobilité en zone rurale**.

Développer l'offre culturelle

- Pour développer l'**animation culturelle** dans les territoires ruraux :
 - un dispositif de soutien à la **numérisation des salles de cinéma indépendantes** devra être élaboré d'ici au 30 juin 2010
 - les préfets pourront dès maintenant, à titre d'expérimentation, cofinancer des **projets d'équipement numérique des salles des fêtes** (pour diffuser en directs des spectacles et manifestations culturelles ou sportives) sur la dotation globale d'équipement.

Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire

Pour les collectivités locales et les élus des territoires ruraux

Mener à bien les projets en cours et lancer de nouveaux projets

- La politique des **pôles d'excellence rurale** est poursuivie. Elle permet de faire émerger de véritables projets de territoire, **portés par les collectivités et co-financés par l'Etat**, sur des sujets aussi divers que les services au public, le développement durable, l'artisanat, le tourisme ou l'agriculture... Un premier appel à projets est en cours de sélection : ses résultats seront connus fin juin 2010. Un **deuxième appel à projets** vient d'être lancé : la date limite de dépôt des dossiers a été fixée au 20 octobre 2010. De nouvelles thématiques d'actions y ont été intégrées, comme la mise en place de réseaux de **télécentres** ou la **mobilité des personnes** en milieu rural.
- L'enveloppe nationale consacrée à l'**appel à projets « couverture haut débit des zones rurales »**, lancé en octobre 2009 dans le cadre du plan de relance européen et doté de 30 M€ (FEADER), sera complétée, par les préfets de région, en concertation avec les collectivités territoriales, par les **crédits des programmes communautaires régionaux**.
- Un appel à projets **« communes rurales durables »** sera lancé dans le cadre du programme national **« Ville durable »**, afin de soutenir les projets exemplaires portés par des communes ou des intercommunalités rurales (gestion de l'eau, traitement des déchets, biodiversité, utilisation d'éco-matériaux...).

Aider les collectivités et les acteurs locaux (associations...) à monter des projets

- Les acteurs des territoires ruraux sont nombreux et dispersés. Les **expériences intéressantes** sont souvent isolées et de ce fait mal connues, du fait de l'inexistence d'une enceinte de partage et d'échange. La demande est forte de la part des élus, des associations, et de tous les acteurs privés et publics. Un véritable **portail du développement local** sera mis à disposition des **élus et des porteurs de projets** d'ici à la fin 2010 dans le cadre du réseau rural français.
- Pour exploiter au mieux le **potentiel touristique** des espaces ruraux, une véritable offre consolidée et lisible sera mise en place via une plate-forme nationale réunissant les acteurs du **tourisme rural**. Elle apportera un appui aux collectivités souhaitant développer des produits touristiques mettant en valeur les atouts des territoires ruraux. Un projet de site national de e-tourisme est en cours d'étude.
- Les **sous-préfets**, représentants de l'Etat à l'échelon local, garants de la coordination de l'action publique dans l'arrondissement, exercent au quotidien une mission de conseil et de soutien aux projets locaux. Ils disposeront sous l'autorité des préfets de département, d'une **enveloppe au sein de la dotation de développement rural, dédiée à l'aide au montage de projets**, à destination des collectivités territoriales concernées.
- Enfin, au plan national, une **mission parlementaire** relative à la possibilité d'adapter les normes techniques aux caractéristiques des territoires ruraux sera prochainement nommée.

CONTACT Préfecture : SGAR 04.67.61.69.01
CONTACT Ministère : Catherine de MENTHIERE 01.42.75.75.14